

COMPTE-RENDU

de la Réunion Publique

Du Conseil Municipal du 10 juillet 2017

Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96

*Article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
N/Réf : MRE/SRO

Étaient présents : Mmes et MM. BARBIERI – BATTIN – BRAUD – CAPOCCIONI – DARDET – DARMET – DINI – DOULAT – DUBOUCHET – FAURE – GROS-DAILLON – GUIGUI – LANCELON-PIN – LELIEVRE – LISSY – MALLIER – MAITRE – MARGERIT – OCCHINO – PAULIN – PRAT – REPELLIN – ROSTAN – SADOUN – SERBOURCE-TORNABENE – TOUSSAINT.

Étaient absents et excusés : Mmes et Mrs DROGO – FRAILE – GONNET – GUGLIELMI – JAGLIN – SPIRHANZL.

Véronique GONNET donne pouvoir à Yvan MALLIER – Carmen GUGLIELMI donne pouvoir à Bernard ROSTAN – Guillaume SPIRHANZL donne pouvoir à Laurent BRAUD.

Marc PAULIN et Guillaume LISSY ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptées, assistés de Sylvie ROSIN, fonctionnaire territorial.

MM. DARMET, BARBIERI, DARDET, MARGERIT sont arrivés en cours de séance.

@@@@@

ADMINISTRATION GENERALE

Procès-verbal de la séance du 22 mai et du 30 juin 2017

Monsieur le Maire met aux voix les procès-verbaux des séances du 22 mai et du 30 juin 2017.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

FINANCES :

Ajout d'un code produit supplémentaire à la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI Titre entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques

Dominique MAITRE présente la délibération sollicitant l'ajout d'un code produit à la convention TIPI entre la commune et la DGFIP.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE - Exercice 2017 - Décision Modificative budgétaire n°3

Arrivée de Karol DARMET.

Ada SADOON présente la délibération concernant la DM n°3.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

BUDGET VILLE - Exercice 2017 - Subventions attribuées aux associations – 2ème versement

Arrivée de Muriel BARBIERI.

Ada SADOON présente la délibération relative au 2è versement des subventions attribuées aux associations.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

Modification du tableau des emplois

Ada SADOON présente la délibération relative au tableau des emplois

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles VILLE et CCAS;

Ada SADOON présente la délibération relative au recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Modification de la cotation des postes

Ada SADOON présente la délibération relative à la modification de la cotation des postes.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

RELATIONS PUBLIQUES :

Tarifs de prêts de salles communales pour 2017-2018 à compter du 1er septembre 2017.

Arrivée de Flore DARDET.

Frédéric BATTIN présente la délibération relative aux tarifs de prêts de salles communales modifiant celle du 22 mai dernier.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE :

Avis consultatif sur le rapport relatif aux mutualisations

Karol DARMET présente la délibération présentant le rapport relatif aux mutualisations entre Grenoble Alpes Métropole et les communes.

Guillaume LISSY souscrit à l'avis favorable qui sera donné sur ce rapport. Dans une période de restriction budgétaire c'est le bon sens et le fait que la Métropole soit le chef de file en permettant d'essayer et de partager les expériences réussies, est une bonne chose. Il attire cependant l'attention sur deux sujets : le premier concerne

le SIRD qui est évoqué à plusieurs reprises dans le rapport. Il estime important d'avoir un débat politique sur les compétences de ce syndicat. Sont-elles mieux exercées à cette échelle, avec cet outil, avec cette fiscalité ? Doivent-elles être rendues aux communes, sachant que la prévention spécialisée a déjà été transférée à la Métropole. Le deuxième sujet concerne l'intercommunalité de proximité. La municipalité a engagé une mutualisation sur différents sujets avec la commune voisine sur la police et la culture. Une autre délibération, reportée, prévoit un travail en commun pour définir un projet alimentaire de territoire. Ces projets sont intéressants mais attention à ne pas tomber dans la vente à la découpe, pour au final aboutir à une fusion des communes. Gardons une vision politique de ce que l'on veut faire, en associant les habitants.

M. le Maire répond que la délibération sur le schéma de mutualisation est une déclaration d'intention, la commune sera consultée sur les projets et le débat sera ouvert. Concernant le SIRD, la plupart des compétences ne sont pas assurées par la Métropole et aucune proposition n'a été faite aux communes membres en ce sens. Concernant l'intercommunalité de proximité il s'agit de regarder ce que l'on peut mutualiser pour réaliser des économies d'échelle, avec la commune voisine ou au niveau du SIRD, tout en garantissant un niveau de service de qualité aux usagers.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vente de deux tènements sis à SEYSSINET-PARISSET, 37 rue Jean Jaurès et 35 rue Aimé Bouchayer, à la SCCV Beauregard

Marc PAULIN présente la délibération relative à la vente de deux tènements.

Guillaume LISSY indique qu'il s'agit d'un projet présenté il y a un moment et que son groupe soutient. Toutefois, il a été remanié de manière substantielle. Si le nombre de 162 logements était connu, en revanche la répartition et en particulier la part de 86 logements seniors dans ce projet n'a pas été exposée aux élus en commission avant la présentation en réunion publique et dans la Gazette. Par principe son groupe s'abstiendra.

Marc PAULIN indique que ce dossier a été vu en commission le 16 mai et le 20 juin derniers.

Hervé DOULAT ne se souvient pas d'avoir étudié ce projet en commission et il indique qu'il n'est pas mentionné dans le compte rendu.

M. le Maire confirme, après consultation des membres de la commission présents ce soir, que ce projet a bien été présenté en commission avant la réunion publique.

*VOTE : Adopté par 23 voix pour
6 abstentions*

Autorisation donnée à la SHA PLURALIS de déposer un dossier de permis de construire sur un terrain sis 17 rue de la Résistance

Marc PAULIN présente la délibération relative à l'autorisation donnée à la SHA PLURALIS de déposer un dossier de permis de construire.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Demande d'autorisation de la société POLE UTILITES SERVICES – ENGIE COFELY de construire une installation de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et transfert par tuyauterie à GRENOBLE, 17 rue des Martyrs.

Françoise GUIGUI présente la délibération relative à l'autorisation de la société POLE UTILITES SERVICES de construire une installation de production d'hydrogène.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Vente d'un tènement sis à SEYSSINET-PARISSET, ZA des Catalpas à la société COFRAFIMMO

Marc PAULIN présente la délibération relative à la vente d'un tènement à la société COFRAFIMMO.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Vente d'un délaissé de voirie de l'ancienne rue de Cartale, sis à SEYSSINET-PARISSET, à la société JEAN LAIN

Marc PAULIN présente la délibération relative à la vente d'un tènement à la société JEAN LAIN.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Vente d'un tènement sis à SEYSSINET-PARISSET, 34 avenue de la Houille Blanche, à la SCI THITA

Marc PAULIN présente la délibération relative à la vente d'un tènement à la société THITA.

M. LISSY indique que son groupe votera contre cette délibération par cohérence. Un autre projet permettrait une vraie mixité entre l'activité économique et le logement. L'installation d'un concessionnaire automobile génère peu d'emplois mais occupe une surface importante et impacte l'image de notre commune. Il demande pourquoi on ne se donne pas les moyens de porter, avec la Métropole, un autre projet de qualité.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'installer une activité économique et que la commune instruit les demandes dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui a été approuvé par l'ensemble des communes concernées. L'image de la commune n'est pas plus impactée sur celle de la commune voisine qui accueille le même type d'activités.

M. PRAT ne comprend pas ce que ce projet apporte à la commune puisque ce sont des transferts et non des créations d'emplois. Il ajoute que le SCOT n'impose pas l'implantation de vendeurs de voitures.

M. le Maire rappelle que la municipalité avait un projet économique tout autre mais qui n'a pas abouti à cause du SCOT. Plutôt que d'avoir une friche industrielle, il est important de développer de l'activité économique qui est une ressource pour la commune. Cela apportera des emplois, certains transférés, d'autres dus au développement de l'activité. Il ajoute que la commune ne peut juridiquement refuser le projet, n'étant pas le propriétaire du terrain.

*VOTE : Adopté par 23 voix pour
6 contre*

Avis sur le projet A480

Arrivée de Noël MARGERIT.

Françoise GUIGUI présente la délibération relative au projet de l'A480.

M. le Maire explique qu'un protocole d'accord a été signé entre l'Etat, l'Aréa, le département de l'Isère et la Métropole pour statuer sur les principes d'aménagement sur ce secteur de l'agglomération. Le projet correspond au protocole d'accord et il est de notre responsabilité, même si l'on a des remarques à formuler, que ce projet puisse voir le jour. Les communes limitrophes ne doivent pas donner leur avis sur la totalité du projet mais sur le tronçon qui les concerne.

Guillaume LISSY précise que les élus seyssinettois ont donné un avis favorable à la Métropole. Il ajoute que depuis longtemps on attendait qu'une solution soit trouvée et des financements mobilisés. Il faut maintenant un pilotage politique du projet et être exigeants avec l'Aréa, ne pas leur laisser le pilotage en élargissant les voies sans maîtrise des vitesses, de l'aménagement et de la démarche. Nous sommes favorables au projet qui prévoit une limitation de vitesse de circulation à 70 km/h, la réalisation de murs antibruits pour éviter les nuisances sonores pour les riverains, la vocation de la 3^e voie de l'autoroute en regardant comment on peut agir sur le co-voiturage...etc.

M. le Maire revient sur le financement. Ce sont 400 millions d'euros que l'on a réussi au global à mettre en place non sans mal. Pour mémoire au départ il était prévu un aménagement du Rondeau financé par le Contrat de Plan Etat région à hauteur de 20 millions. Le projet présenté aujourd'hui répond mieux au besoin des riverains et sera financé à hauteur de 100 millions d'euros auxquels il faut ajouter une participation du département et de la Métropole.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Alimentation locale – Projet Alimentaire de Territoire

Délibération retirée.

Reprise de concessions en état d'abandon, au cimetière de Comboire

Bernard ROSTAN présente la délibération relative à la reprise des concessions en état d'abandon.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

SCOLAIRE JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

JEUNESSE :

Tarifification 2017/2018 du Service Jeunesse

Christine LANCELON PIN présente la délibération relative à la tarification du service jeunesse.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Règlement des différents accueils du Service Jeunesse

Christine LANCELON PIN présente la délibération relative au règlement du service jeunesse.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

- SPORTS ET CULTURE

SPORTS

Convention entre la commune de Seyssinet-Pariset et la commune de Seyssins portant sur la mise à disposition à titre onéreux de la piscine municipale de Seyssinet-Pariset

Robert OCCHINO présente la délibération relative à la convention entre la commune de Seyssinet-Pariset et la commune de Seyssins portant sur la mise à disposition à titre onéreux de la piscine municipale de Seyssinet-Pariset.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de deux minibus municipaux aux associations sportives

Robert OCCHINO présente la délibération relative à la convention de mise à disposition de deux minibus municipaux aux associations sportives.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

CULTURE

Vente de livres déclassés

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la vente de livres déclassés.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Embauche des techniciens intermittents du spectacle pour la saison 2017/2018 à l'Ilyade

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à l'embauche des techniciens intermittents du spectacle pour la saison 2017/2018 à l'Ilyade.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat pour une programmation culturelle commune entre les villes de Seyssins et Seyssinet-Pariset

Frédéric BATTIN présente la délibération relative à la convention de partenariat pour une programmation culturelle commune entre les villes de Seyssins et Seyssinet-Pariset.

Hervé DOULAT se félicite de l'apport quantitatif et qualitatif de cette co-programmation et ceux qui ont assisté à la présentation de la saison du 29 juin dernier ont pu voir l'intérêt de la démarche. Il soulève deux questionnements : d'une part, cette démarche ayant été lancée dans un souci d'économie budgétaire, combien d'économies ont pu être réalisées ? D'autre part, il s'interroge sur la pertinence de l'évolution des participations des communes vers un ratio de population qui n'a rien à voir avec le sujet et qui ne reflète pas les efforts des deux communes en matière de culture. Pourquoi le choix n'a-t-il pas été fait de conserver les ratios existants ?

Frédéric BATTIN indique que les effectifs ont été mutualisés et que le poste de billetterie est pris en charge par la ville de Seyssins. De même les enveloppes financière ont été mutualisées et ont permis une diminution du budget. Concernant le ratio, il a été choisi dans un souci de convergence des efforts des communes en proportion de leur taille.

M. le Maire ajoute que les ratios sont souvent basés sur la population lorsque les communes se répartissent des charges. Mais s'il existe des ratios plus pertinents, il n'y a aucune difficulté pour les prendre en compte.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

- QUESTION ORALE

Noël MARGERIT a adressé une question orale par mail au Maire la semaine dernière qu'il lit en séance aux conseillers municipaux, concernant les rythmes scolaires et dans laquelle il félicite de ce que la commune ne fait pas partie de celles qui se sont précipitées pour demander l'autorisation de passer à 4 jours.

M. le Maire indique que la précipitation n'est jamais bonne conseillère. Un décret est paru. Il méritera d'être examiné avec l'avis de tous. Il conviendra de consulter les parents, les enseignants, tous les acteurs. Il imagine mal l'Education nationale gérer des rythmes scolaires différents d'une commune à l'autre compte tenu de la complexité

La séance est levée à 20 heures

Pour extrait certifié le 17 juillet 2017



Diffusion

M. le Maire
Mmes et MM. les Adjoints
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux
Mme la Directrice Générale des Services
M. le Directeur de Cabinet
Mmes et MM. les Chefs de Service
Le personnel communal
Syndicat CGT - CFDT
INTRANET